

BIENVENUE À GUARDAMAR

La magie et la beauté de la Méditerranée se mêlent dans cette ville d'une grande beauté scénique, avec 11 km de plages de sable fin et doré, certaines urbaines, d'autres tranquilles et naturelles, parsemées de végétation, de dunes et d'une longue forêt côtière de pins.

NATURE ET ENVIRONNEMENT

Des deux côtés de l'embouchure du fleuve Segura se trouve la Pinède de Guardamar, une forêt de dunes unique au bord de la mer. L'embouchure du fleuve - où se trouvent le port de plaisance et le port de pêche - et les lacs salés voisins à l'intérieur sont de véritables sanctuaires pour les oiseaux migrateurs.

PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL

À Guardamar, vous trouverez un large éventail de trésors : des sites archéologiques ibériques, phéniciens et romains, des vestiges de l'époque islamique, le château médiéval, l'église paroissiale et des ouvrages d'ingénierie d'eaux uniques. Ils peuvent être visités en suivant les itinéraires de la route « Memoria de Arena » [Mémoire du Sable].

CUISINE

Avec un important héritage de cultures maraîchères et de pêche, la cuisine de Guardamar représente à la fois la tradition et l'innovation. Son plus grand représentant est la « Setmana Gastronòmica de la Nyora i el Llagostí » [La Semaine Gastronomique de la Nyora ou Petit Poivron Doux Rouge et de la Grosse Crevette], qui a lieu chaque année pendant la première quinzaine de juin.

EXPÉRIENCES

À Guardamar, vous pouvez profiter des eaux les plus tièdes, pratiquer des sports nautiques, faire de la randonnée, de l'équitation, du vélo, jouer au golf ou visiter des sites historiques et préhistoriques de grand intérêt.

DROITS DES UTILISATEURS DE SERVICES TOURISTIQUES

Les utilisateurs de services touristiques, sans préjudice des dispositions de la législation générale sur la protection des consommateurs, ont le droit de :

a) Recevoir des entreprises touristiques des informations objectives, véridiques et compréhensibles, complètes et préalables à la conclusion d'un contrat, sur les services qui leur sont proposés, ainsi que sur le prix final, taxes comprises. Ainsi, d'être protégé contre les informations ou la publicité trompeuses, conformément à la législation en vigueur.

b) Obtenir les documents qui accèdent les termes de leur contrat.

c) Recevoir des services touristiques dans les conditions offertes ou convenues et, en tout état de cause, que la nature et la qualité de leur prestation soient en rapport direct avec la catégorie de l'entreprise ou de l'établissement touristique.

d) Bénéficier d'espaces, d'infrastructures et de services touristiques accessibles.

e) Avoir le libre accès aux établissements et services touristiques dans les conditions prévues par la loi.

f) Que les établissements touristiques respectent la réglementation sur la sécurité de leurs installations et la protection contre l'incendie ainsi que la réglementation spécifique au tourisme.

g) Être informé, de manière claire, des installations ou services qui peuvent présenter un risque et des mesures de sécurité adoptées à cet égard.

h) Recevoir une facture ou une preuve de paiement pour le service touristique fourni avec les informations requises par la législation en vigueur.

i) Formuler des plaintes et des réclamations et obtenir des informations accessibles et véridiques sur la procédure à suivre pour les présenter et leur traitement, en ayant la possibilité de recourir à un système de résolution extrajudiciaire des conflits par la médiation et l'arbitrage. De même, ils ont le droit de demander à l'administration publique compétente d'assurer une efficacité maximale dans l'attention et le traitement de leurs plaintes ou réclamations.

j) Recourir à des formules d'arbitrage pour la résolution extrajudiciaire de leurs conflits ayant des conséquences économiques.

k) Exiger que soient affichés publiquement, dans un endroit facilement visible, les signes accréditant la classification de l'établissement, la capacité, les prix des services offerts et toute autre variable d'activité, ainsi que les symboles de qualité correspondants.

OBLIGATIONS DES UTILISATEURS DE SERVICES TOURISTIQUES

Les utilisateurs de services touristiques, sans préjudice des dispositions de la réglementation sectorielle applicable, ont les obligations suivantes :

a) Respecter les traditions et les pratiques sociales et culturelles des destinations touristiques, ainsi que leur richesse et leur valeur.

b) Respecter l'environnement, le patrimoine historique et culturel et les ressources touristiques.

c) Payer les services contractés, soit au moment de la présentation de la facture, soit à l'heure, au lieu et de la manière convenus, sans que le fait de présenter une réclamation ou une plainte implique, en tout cas, une dispense de paiement.

d) Dans le cas du service d'hébergement touristique, respecter la date et l'heure convenues pour le départ de l'établissement, en laissant libre l'unité d'hébergement occupée.

e) Respecter les règles de respect, d'éducation, de cohabitation sociale, d'habillement et d'hygiène pour la bonne utilisation des établissements et services touristiques.

f) Respecter les installations et équipements des établissements et entreprises touristiques.

g) Respecter le règlement intérieur des établissements touristiques, les horaires d'ouverture et les règles de conduite dans les lieux de visite et les activités touristiques.

Articles 16 et 17 de la Loi 15/2018, du 7 juin, de la Generalitat, sur le tourisme, les loisirs et l'hospitalité de la Comunitat Valenciana [Gouvernement Régional Valencien].

Guardamar adhère au CODE ÉTHIQUE DU TOURISME VALENCIEN depuis 2017. Ainsi, elle s'engage à développer et à œuvrer pour un tourisme responsable basé sur l'hospitalité de la destination, à travers des valeurs éthiques telles que la cordialité, le respect, l'inclusion, la durabilité et le professionnalisme.

Nous désirons que votre expérience à Guardamar soit inoubliable. Pour ce faire, nous voulons connaître votre opinion sur la ville, à la fois ce que vous aimez le plus et ce que vous aimeriez améliorer.

Si vous devez formuler une plainte ou une suggestion, vous pouvez le faire dans la boîte à plaintes et suggestions du site web touristique www.guardamarturismo.com.

AIDEZ-NOUS À NOUS AMÉLIORER !



AJUNTAMENT DE
GUARDAMAR DEL SEGURA



Compromiso | Commitment
«Calidad Turística» | «Tourism Quality»

www.guardamarturismo.com

TOURIST INFO GUARDAMAR
Plaça de la Constitució, 7
Tel. 96 572 44 88 · guardamar@touristinfo.net

DROITS ET OBLIGATIONS DU TOURISTE



*Profitez
de votre séjour
à Guardamar
del Segura*